



Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Suite 210
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 0A8

Dossier 3425897
CV2223-229
Le 5 mars 2024

Trevor Ebl
Dirigeant responsable
Première vice-présidence de la sécurité et des services techniques
TC Énergie
450, Première Rue S.-O.
Calgary (Alberta)
Canada T2P 5H1

**Audit de la prévention des dommages par la Régie de l'énergie du Canada
NOVA Gas Transmission Ltd.
Lettre de clôture de l'audit**

Bonjour,

Conformément à l'article 103 de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, la Régie de l'énergie du Canada a réalisé un audit de la conformité de NOVA Gas Transmission Limited (« **NGTL** » ou « **société** ») du 25 avril au 3 août 2022 qui a porté sur la prévention des dommages. L'audit visait à déterminer si le programme de prévention des dommages de NGTL respecte les critères suivants:

- Il est intégré efficacement au système de gestion de la société, conformément à l'article 6 du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (« **RPT** ») (DORS/99-294).
- Il permet de prévoir, de prévenir, de gérer et d'atténuer tout dommage au pipeline, conformément à l'article 47.2 du RPT et à l'article 16 du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur la prévention des dommages aux pipelines (obligations des compagnies pipelinières)* (DORS/2016-133).

Le 29 novembre 2022, la Régie a remis son rapport d'audit final à la société qui a déposé devant elle un plan de mesures correctives et préventives le 20 janvier 2023 suivant. Le plan visait à corriger les situations de non-conformité relevées dans le rapport d'audit final.

La Régie a surveillé la mise en œuvre de ce plan au moyen de réunions d'évaluation de la mise en œuvre et d'examen de documents. L'entité auditée a démontré qu'elle a mené à terme la mise en œuvre de ce plan. Dans son second rapport d'évaluation de la mise en œuvre daté du 22 février 2024, la Régie a adressé un certain nombre de commentaires et de recommandations à NGTL auxquels cette dernière est invitée à donner suite.

La Régie considère que l'audit est clos.

.../2

